Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 10 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

2024-04-02 – *INTERCOMMUNALITE (5.7)***- MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE ».**

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2024
DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1er étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Etaient présents :	**FONTAINE André, TARDY Yvan** (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), **COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (**ayant la procuration de AMMARI Christelle**), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphan**e (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), **STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (**ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), **CHARTREUX Fabrice (**ayant la procuration de SAUVAGE Catherine**), GUYOT Laurent (**ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), **SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard**, **WINIARSKI Patricia (**ayant la procuration de MARTIN Vincent), **MONALDESCHI Philippe** (ayant la procuration de GASPAR Isabel), **TOUSSAINT André, SITTLER David**, **ROSSO Michel**, **ARNOULD Raphaël (**ayant la procuration de LALANCE Corinne**), CARON Jean-François, MARIN Karine**, **TAILLY Jérôme**, **CHENOT Bernard**, **PIERSON Chantal**, **DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (**présent à compter de 2024-04-04**), HARMAND Alde** (ayant la procuration de RIVET Lionel**), ADRAYNI Mustapha** (ayant la procuration de ERDEM Olivier**), ALLOUCHI GHAZZALA Malika**, **HEYOB Olivier (**ayant la procuration de BONJEAN Myriam**), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge** (ayant la procuration de DICANDIA Chantal**), EZAROIL Fatima**, **MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (**ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis**), GUEGUEN Marie**, **MANGEOT Etienne**, **SIMONIN Hervé**, **CAULE Emeline, FAVRET Régis**, **FELTEN Daniel** (ayant la procuration de JOUBERT Roger), **COUTEAU Jean-Pierre.**
Etaient excusés :	**AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAR Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,**
Avis de procuration :	**13 avis de procuration**
Avis de suppléance :	**2 avis de suppléance**
Secrétaire de séance :	**Fabrice DE SANTIS**
Nombre de présents :	**55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.**
Nombre de votants :	**68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin**

En complément des missions assurées par les services de police et de gendarmerie, les intervenant(e)s sociaux(ales) en police et gendarmerie assurent des missions d'accompagnement et de prise en charge sociale de personnes en détresse sociale.

Mis en ligne le 07/10/2024 à 11h43
REÇU EN PREFECTURE
le 07/10/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20241003-2024_04_02-

L'arrondissement de Nancy, Toul et Lunéville est pourvu d'un poste d'intervenante sociale en gendarmerie. Un poste équivalent existe en zone police.

Leurs missions sont déclinées en 3 axes principaux :

- accueil physique et/ou téléphonique des personnes en situation de détresse sociale et évaluation des besoins sociaux.
- Orientation et conseil vers les services dédiés afin de garantir un traitement adapté, intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence
- Relais vers les partenaires selon la situation : justice, accès au droit, services sociaux…

Le déploiement de postes d'intervenant(e)es sociaux (ales) en commissariat de police et en gendarmerie répond à une stratégie nationale portée par le ministère de l'Intérieur. Les modalités de création de ces postes appellent, par principe, à la mise en place de co-financement (Etat, Département, CAF, EPCI).

C'est à ce titre que la participation de la CC2T est sollicitée, à hauteur de 1 441,48 €/an à compter de 2025.

Considérant l'intérêt général et territorial des actions menées grâce à la mise en place de ces postes, il est proposé de valider la participation de la CC2T à ce dispositif, ce qui nécessite une adaptation des statuts, afin de pouvoir signer la convention avec l'ensemble des partenaires financiers et verser la participation afférente.

Pour mémoire, l'intérêt communautaire afférent à la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » a été déterminé par délibération du conseil communautaire n°2018-04-06 du 25 juin 2018 et rédigé comme suit:

« - Gestion des EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) de Velaine-en-Haye et Manonville
- Gestion du relais d'assistantes maternelles parents enfants (RAMPE) et élargissement de son périmètre d'action avec la prise en compte d'une mission de coordination et d'animation communautaire des services de la petite enfance.
- Insertion économique par le travail des demandeurs d'emploi du territoire, grâce à des opérations d'insertion ou des chantiers d'insertion portés directement par la communauté de communes.
- Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans par le biais de la Mission Locale et du dispositif subsidiaire d'aide sociale assuré le Fonds d'aide aux Jeunes.
- Participation au contrat local de santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les différents partenaires de ce dispositif.».

En conséquence, il est proposé de modifier l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle action sociale exercée en application de l'article L.5214-16-II 5° comme suit :

- Gestion des EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) de Velaine-en-Haye et Manonville
- Gestion du relais d'assistantes maternelles parents enfants (RAMPE) et élargissement de son périmètre d'action avec la prise en compte d'une mission de coordination et d'animation communautaire des services de la petite enfance.
- Insertion économique par le travail des demandeurs d'emploi du territoire, grâce à des opérations d'insertion ou des chantiers d'insertion portés directement par la communauté de communes.
- Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans par le biais de la Mission Locale et du dispositif subsidiaire d'aide sociale assuré le Fonds d'aide aux Jeunes.
- Participation au contrat local de santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les différents partenaires de ce dispositif.

Mis en ligne le 07/10/2024 à 11h43
REÇU EN PREFECTURE
le 07/10/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20241003-2024_04_02-

- **Participation financière au dispositif de prise en charge "intervenant(e) social(e) en commissariat et en gendarmerie", en lien avec la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le conseil départemental, la caisse d'allocation familiale, et les collectivités territoriales parties-prenantes au dispositif.**

Vu les articles L5211-41-3 et L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération communautaire n°2018-04-06 du 25 juin 2018 définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire »,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Touloises,
Vu l'avis du Bureau en date du 19 septembre 2024,

Considérant que la modification de l'intérêt communautaire est subordonnée au vote favorable de l'assemblée à la majorité des deux tiers de ses membres, sans consultation des communes membres conformément aux dispositions de l'article L5214-16 IV du CGCT,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Valider la modification de l'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire », dont la rédaction est désormais la suivante :**

- Gestion des EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) de Velaine-en-Haye et Manonville
- Gestion du relais d'assistantes maternelles parents enfants (RAMPE) et élargissement de son périmètre d'action avec la prise en compte d'une mission de coordination et d'animation communautaire des services de la petite enfance.
- Insertion économique par le travail des demandeurs d'emploi du territoire, grâce à des opérations d'insertion ou des chantiers d'insertion portés directement par la communauté de communes.
- Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans par le biais de la Mission Locale et du dispositif subsidiaire d'aide sociale assuré le Fonds d'aide aux Jeunes.
- Participation au contrat local de santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les différents partenaires de ce dispositif.
- **Participation financière au dispositif de prise en charge "intervenant(e) social(e) en commissariat et en gendarmerie", en lien avec la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le conseil départemental, la caisse d'allocation familiale, et les collectivités territoriales parties-prenantes au dispositif.**

- Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et notamment la convention de partenariat relative au financement du poste d'intervenant(e) social(e) en police et gendarmerie.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 07/10/2024 à 11h43
REÇU EN PREFECTURE
le 07/10/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20241003-2024_04_02-